

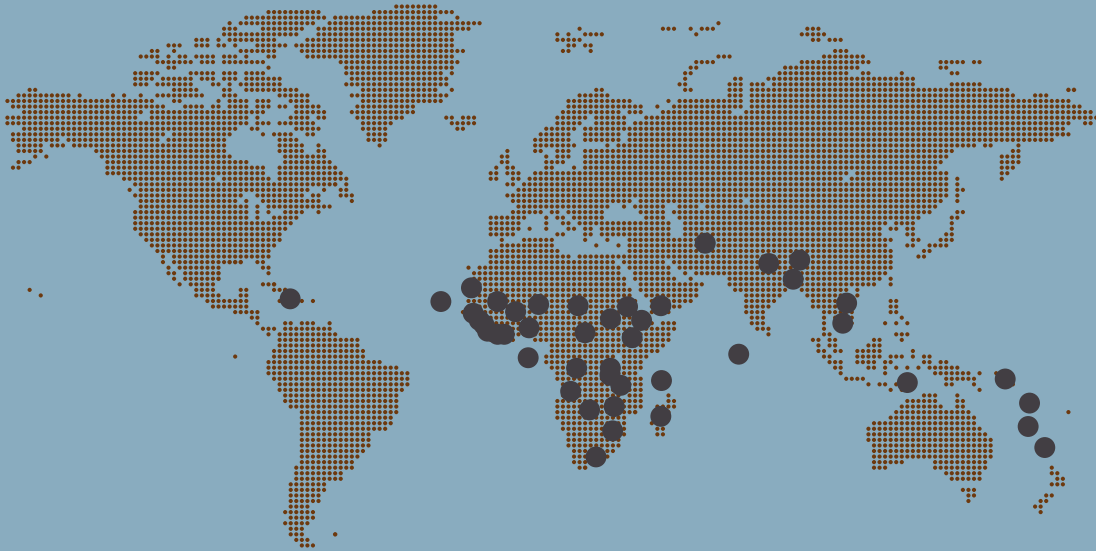
GUIDE PRATIQUE

Cadre Intégré Renforcé (CIR)

pour l'assistance liée au commerce dans les Pays les moins avancés (PMA)



OÙ NOUS TRAVAILLONS



Pays du CIR:

Afghanistan

Angola

Bangladesh

Bénin

Bhoutan

Burkina Faso

Burundi

Cambodge

Cap-Vert

Comores

Djibouti

Erythrée

Ethiopie

Gambie

Guinée

Guinée-Bissau

Haïti

Iles Salomon

Kiribati

Lesotho

Libéria

Madagascar

Malawi

Maldives

Mali

Mauritanie

Mozambique

Népal

Niger

Ouganda

République
centrafricaine

République dém. du
Congo

Rép. dém. populaire lao

Rwanda

Samoa

Sao Tomé-et-Principe

Sénégal

Sierra Leone

Soudan

Tanzanie

Tchad

Timor-Leste

Togo

Tuvalu

Vanuatu

Yémen

Zambie

AVEC QUI NOUS TRAVAILLONS

Donateurs au Fonds d'affectation spéciale du CIR:

Allemagne	Espagne	Japon
Arabie saoudite	Estonie	Luxembourg
Australie	États-Unis d'Amérique	Norvège
Belgique	Finlande	République de Corée
Canada	France	Royaume-Uni
Commission européenne	Hongrie	Suède
Danemark	Irlande	Suisse
	Islande	Turquie

Agences partenaires actuelles du CIR:



Gestionnaire du
Fonds d'affectation
spéciale



Partenaires actuels supplémentaires du CIR:

Banque Africaine de Développement – BAD
Marché commun de l'Afrique orientale et australe – COMESA
Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce – FANDC
TradeMark Southern Africa – TMSA
World Bank Trade Facilitation Facility – TFF

Plus d'informations sur:
www.enhancedif.org

ou contactez:
eif.secretariat@wto.org

eiffm@unops.org



QU'EST-CE QUE C'EST LE CIR

Le Cadre intégré renforcé (CIR) est un partenariat de l'Aide pour le commerce consacré aux pays les moins avancés (PMA). Il s'agit d'un programme multi-donateurs qui soutient les PMA dans leurs efforts d'adopter un rôle plus actif dans le système global du commerce en les aidant à résoudre les contraintes de capacités d'offre dans leur pays. Dans ce sens, le programme s'engage à promouvoir plus largement la croissance économique et le développement durable et à aider un plus grand nombre de personnes à sortir de la pauvreté.

Le programme assiste actuellement 47 PMA dans le monde entier et est soutenu par un Fonds d'affectation spéciale multi-donateurs, le Fonds d'affectation spéciale du CIR, avec des contributions reçues à ce jour de 22 donateurs. Une conférence de haut niveau pour recueillir des promesses de contributions a eu lieu en 2007 et a évalué le besoin en fonds à 250 millions de dollars US sur cinq ans et, outre les contributions actuelles, de nouvelles contributions sont demandées.

L'HISTOIRE DU CIR

Le Cadre intégré a été établi en 1997 à l'OMC et a été révisé en 2005. En accord avec le Programme d'action de Bruxelles, un travail considérable a été entrepris pour créer un programme du CIR orienté vers des résultats, et qui est responsable et dynamique. L'accent est mis sur une appropriation affirmée du programme par les PMA, le renforcement de l'engagement de tous les partenaires du CIR et de la coordination de leurs actions, une gouvernance nationale et globale plus structurée et une augmentation des ressources financières à la hauteur de

la demande des PMA. Le programme du CIR est maintenant entièrement opérationnel.

L'OBJECTIF DU CIR

Le programme du CIR se base sur un vrai partenariat entre toutes les parties prenantes du CIR afin d'obtenir des résultats sur le terrain. Il y a une collaboration très étroite entre les donateurs, les six organisations participantes du CIR, les organisations ayant le statut d'observateur, le Secrétariat exécutif (SE) et le Gestionnaire du Fonds d'affectation spéciale (GFAS) ainsi que les autres partenaires de développement qui soutiennent l'action des PMA visant à :

- intégrer le commerce dans les stratégies nationales de développement;
- développer les structures nécessaires à la coordination de l'assistance technique liée au commerce; et
- développer l'aptitude des PMA à faire du commerce, ce qui inclut d'atténuer les contraintes principales du côté de l'offre.

Le processus du CIR a pour but de renforcer le soutien des donateurs par rapport au programme de commerce d'un pays. Les PMA peuvent bénéficier du CIR comme un mécanisme de coordination de l'appui des donateurs et à dégager plus de ressources d'Aide pour le commerce, tandis que les donateurs peuvent utiliser le CIR pour honorer leurs engagements pris dans le cadre de l'Aide pour le commerce.





QUI FAIT PARTIE DU CIR ET QUI FAIT QUOI

Au niveau national:



Le **Point Focal national du CIR (PF)** dirige le processus du CIR au niveau du pays – en général, il s’agit d’un haut fonctionnaire du gouvernement désigné par le PMA. Le PF est appuyé par une **Unité Nationale de Mise en Œuvre (UNMO)**.

Le **Facilitateur des Donateurs du CIR (FD)** travaille avec le PF pour faciliter la coordination des actions des donateurs et le dialogue entre ces derniers et le gouvernement sur les questions de commerce et d’Aide pour le commerce. Le FD est un représentant de la communauté des donateurs actif dans le soutien du programme de commerce du PMA. Il est choisi par le gouvernement du pays et d’autres donateurs.

Le **Comité Directeur National du CIR (CDN)** est le forum de haut niveau de prise de décision et de coordination entre les différents partenaires gouvernementaux concernés par les questions de commerce, le secteur privé, la société civile et la communauté des donateurs.

Au niveau global:

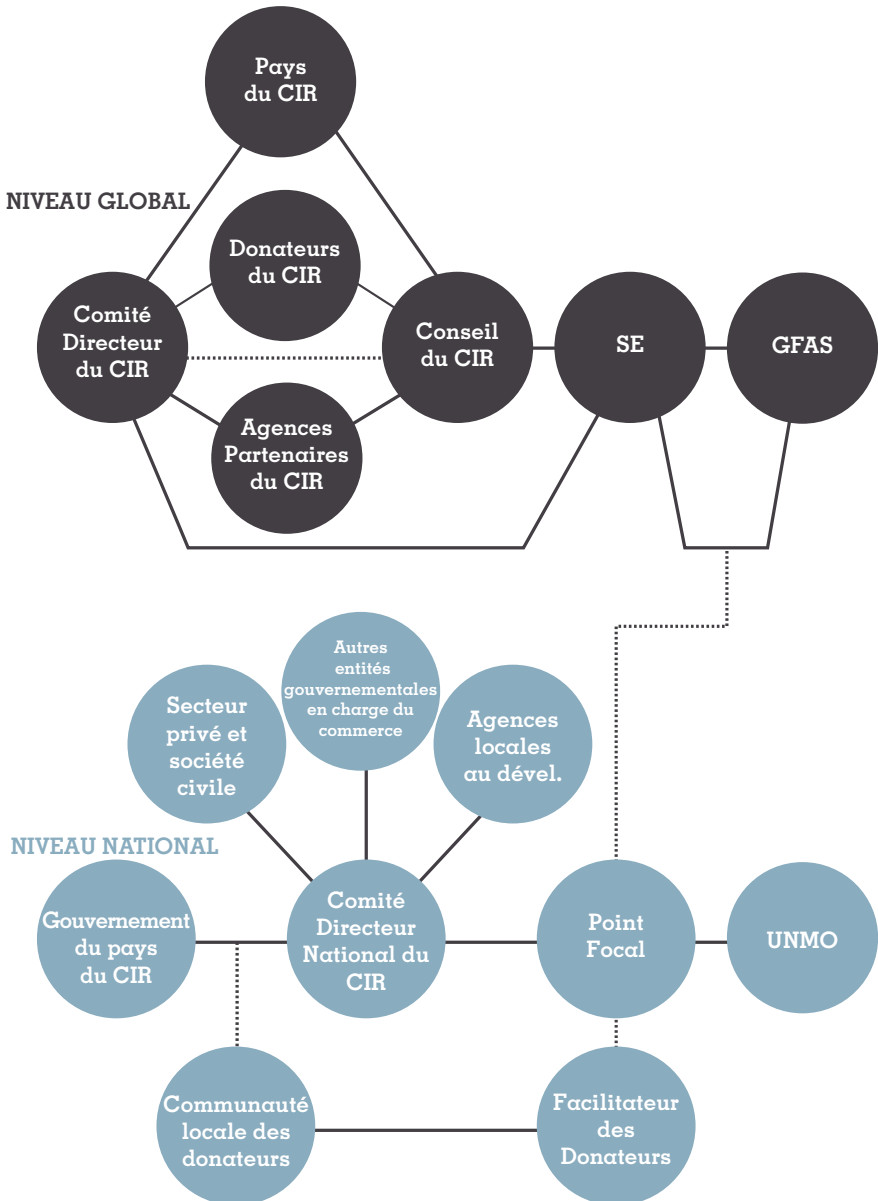
Le **Comité Directeur du Cadre intégré renforcé (CDCIR)** est responsable pour le suivi de l’efficacité des opérations du CIR et veille à la transparence du processus du CIR. Le CDCIR est composé de tous les PMA et tous les donateurs au Fonds d’affectation spéciale, des six principales Agences partenaires du CIR, le SE et le GFAS ex officio, et de toutes les structures ayant le statut d’observateur accordé par le Conseil du CIR.

Le **Conseil du CIR** est le principal organe de décision pour la surveillance opérationnelle et financière et la définition des orientations du programme. Le Conseil est composé de trois représentants des PMA basés dans des capitales, de trois représentants de la communauté des donateurs, de représentants des Agences siégeant au Conseil et des agences observatrices, ainsi que du SE et du GFAS qui en sont membres ex officio.

Le **Secrétariat exécutif du CIR**, abrité administrativement à l’OMC, soutient le programme en collaboration avec le **Bureau d’Appui aux Projets des Nations Unies (UNOPS)** qui est le **GFAS du CIR**.



ORGANES DE GOUVERNANCE DU CIR





LISTE DES DEFINITIONS UTILES

«**Accord de Contribution**», accord conclu par les donateurs et le GFAS du CIR en vertu duquel les donateurs s'engagent à contribuer financièrement au Fonds d'affectation spéciale du CIR, et le GFAS accepte de fournir ses services en tant qu'administrateur du Fonds.

«**Accord de Partenariat**», accord conclu entre le GFAS et une agence partenaire du CIR afin de préparer le cadre opérationnel pour le rôle que l'agence va éventuellement jouer dans la mise en œuvre du CIR. Cet accord fixe le cadre des relations entre le GFAS et l'agence partenaire et les droits et obligations de chaque partie.

«**Agences partenaires du CIR**», organisations qui concluent des accords de partenariat avec le GFAS.

«**Arrangements Nationaux de Mise en Œuvre**» ou «**ANMO**», structures nationales de mise en œuvre du CIR dans un pays du CIR; celles-ci comprennent habituellement le PF, le FD, l'UNMO et le CDN.

«**Comité Directeur du CIR**» ou «**CDCIR**», Comité qui fournit des conseils aux parties prenantes et organes du CIR sur l'orientation et la mise en œuvre du programme. Il constitue également le cadre pour la transparence et les échanges de renseignements et d'expériences.

«**Comité Directeur National**» ou «**CDN**», large groupe de parties prenantes nationales concernées par le processus du CIR dans le pays du CIR. Il comprend généralement les représentants des départements ministériels et agences compétentes, les représentants du secteur privé et ceux de la société civile.

«**Conseil du CIR**», organe principal de décision du CIR au niveau global pour la supervision stratégique, opérationnelle et financière et la définition des orientations et de la politique.

«**Étude Diagnostique sur l'Intégration du Commerce**» ou «**EDIC**», étude qui évalue la compétitivité de l'économie d'un pays et les secteurs déjà exposés ou ayant le potentiel de participer au commerce international.

«**Facilitateur des Donateurs**» ou «**FD**», donateur principal pour le CIR dans un pays du CIR.

«**Fonds d'affectation spéciale du CIR**», fonds de gestion alimentés par de multiples donateurs. Ce Fonds a été établi conformément aux Accords de Contribution conclus entre les donateurs et le GFAS.

«**Gestionnaire du Fonds d'affectation spéciale**» ou «**GFAS**», administrateur du Fonds d'affectation spéciale du CIR.

«**Intégration du commerce**», action d'intégrer le commerce dans les stratégies nationales de développement et de réduction de la pauvreté, y compris par l'incorporation du commerce dans les stratégies et plans d'action sectoriels, et les instruments budgétaires pertinents. Dans ce contexte, une coordination intra-gouvernementale, entre le gouvernement et le secteur privé, ainsi qu'entre le gouvernement et les donateurs, constitue un élément essentiel.

«**Matrice des Actions de l'EDIC**», matrice élaborée sur la base de l'EDIC et de sa mise à jour qui définit les activités prioritaires dans les secteurs et les politiques liés au commerce d'un pays du CIR.

«**Pays du CIR**», un PMA qui bénéficie du processus du CIR.

«**Point Focal**» ou «**PF**», interlocuteur principal au sein du gouvernement d'un pays du CIR; il/elle est chargé/e du suivi du CIR.

«**Principale Entité de Mise en Œuvre**» ou «**PEMO**», entité gouvernementale ou agence partenaire du CIR (par exemple, CCI, CNUCED, PNUD, Banque mondiale, ONUDI) ou toute autre entité (tel que partenaire au développement, ONG, institut de recherche, organe académique ou cabinet de consultant du secteur privé) identifiée par le PF pour la mise en œuvre d'un projet financé par le CIR.

«**Principales Agences participantes du CIR**», membres fondateurs du CI, à savoir la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI), le Centre du commerce international (CCI), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

«**Unité Nationale de Mise en Œuvre**» ou «**UNMO**», unité au sein du gouvernement dans un pays du CIR désignée à assister le PF dans la coordination, la mise en œuvre et le suivi du CIR au niveau national.

Plus d'informations sur:
www.enhancedif.org

ou contactez:
eif.secretariat@wto.org
eiftfm@unops.org